



**ORDRE DU JOUR**

**SÉANCE ORDINAIRE**

**Le mardi 20 mai 2014  
à 19h30**

1. **Ouverture de la séance**
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Période de questions**
4. **Procès-verbaux**
  - 4.1 Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 5 mai 2014
5. **Administration générale, greffe, affaires juridiques**
  - 5.1 Prolongation de l'entente avec la « Société de développement du Vieux-Saint-Jean »
6. **Finances municipales**
  - 6.1 Dépôt du rapport financier et du rapport des vérificateurs pour l'exercice financier 2013
  - 6.2 Utilisation du surplus libre au 31 décembre 2013
7. **Ressources humaines**
  - 7.1 Embauche d'un directeur adjoint au Service des ressources humaines
8. **Loisirs et bibliothèques**
  - 8.1 - - -
9. **Infrastructures et gestion des eaux**
  - 9.1 Demande de réalisation d'avant-projet d'enfouissement des réseaux techniques urbains dans les rues Richelieu, Saint-Georges, Saint-Charles et Saint-Jacques

10. **Toponymie et circulation**

- 10.1 Signalisation pour la rue De Montgolfier
- 10.2 Mise en place de traverses piétonnières – rues Paul-Laplane et Jacques-Cartier Nord
- 10.3 Demande aux autorités du ministère des Transports du Québec pour une analyse de l'intersection de la route 104, de l'autoroute 35 et du boulevard Croisetière Nord
- 10.4 Interdiction de stationner – rue Bonneau
- 10.5 Arrêt interdit – rue Saint-Michel

11. **Travaux publics**

- 11.1 - - -

12. **Sécurité publique**

- 12.1 - - -

13. **Urbanisme**

- 13.1 Étude et décision relatives à diverses demandes de dérogation mineure
  - 13.1.1 DDM-2014-3225 – Mesdames Claudia et Sonia Allard – Immeuble situé au 15, rue Daniel
  - 13.1.2 DDM-2014-3222 – Madame Éline Labrie – Immeuble situé au 47, avenue du Parc
  - 13.1.3 DDM-2014-3228 – Madame Marie-Josée Aubry et monsieur Guy Boucher – Immeuble DDM- situé au 96, rue Lord
- 13.2 Étude et décision relatives à une demande de modification à la réglementation d'urbanisme
  - 13.2.1 MRU-2014-3180 – Madame Francine Gagnon et monsieur Mario Séguin – Zone C-5500
- 13.3 Appui à une demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec – lot 3 641 682 du cadastre du Québec – 116, rue de la Fleur-de-Lys
- 13.4 Adoption du second projet du règlement n° 1247

**Règlement n° 1247**

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but :

- d'autoriser les sous-classes I1-02 (Industrie de la transformation du bois) et C9-04 (Vente en gros) dans la zone A-1551, située à l'ouest de la rue Jacques-Cartier Sud, entre la rue Lemaire et la Montée de la Cannerie ;

- de remplacer le descriptif de la note (N063) apparaissant à la grille des usages et normes de la zone C-1499 qui se rapporte à une zone tampon qu'il est requis d'aménager le long d'une ligne de terrain qui est contiguë à un autre terrain compris dans une zone dont l'affectation principale appartient au groupe habitation (H). Cette zone est située au nord de la rue des Carrières à l'ouest de la rue Christian ;
- d'autoriser l'usage C10-03-01 (Vente au détail ou location de marchandise de nature érotique ou sexuelle) dans la zone C-2616, située à l'ouest du boulevard Saint-Luc entre les rues Courville et Papineau ;
- d'agrandir la zone H-2735 à même la zone H-2196 et de créer une nouvelle zone à même la zone H-2735 ainsi agrandie où serait autorisée la classe d'usage trifamiliale isolée ayant au plus 3 étages et une hauteur maximale de 11 m, et où il serait permis d'ériger un escalier extérieur en cour avant donnant accès au 2<sup>e</sup> étage. Les zones visées sont situées à l'intersection des rues Jean-Talon et Massé

13.5 Adoption du premier projet de règlement suivant :

13.5.1 Règlement n° 1258

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but de réduire les dimensions des terrains pour les zones H-2584, H-2595, H-2597, H-2598, H-2700, H-2706, H-4958, H-4988, C-2587, C-2622, C-2624, C-2625, C-2627, C-2628, C-2630, C-4972, C-4987, A-2585, A-2586 et A-2593. Ces zones sont situées de part et d'autre du boulevard Saint-Luc, entre les chemins De Valrennes et Saint-André

13.6 Adoption du projet de règlement suivant :

13.6.1 Règlement n° 1239

« Règlement modifiant le règlement n° 0945 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) et ses amendements dans le but de modifier les critères et objectifs du « Secteur de P.I.I.A. : Projets intégrés résidentiels », et d'assujettir la zone H-2727 apparaissant au plan de zonage à ce secteur; laquelle zone est située à l'ouest de la rue Jean-Talon, entre la rue des Artisans et le boulevard Saint-Luc

14. **Transport et mobilité urbaine**

14.1 Adoption du « Guide de l'utilisateur » pour le service de transport adapté du Haut-Richelieu

15. **Avis de motion**

15.1 Règlement n° 1224

« Règlement décrétant une augmentation du fonds de roulement de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu de 2 200 000 \$ »

15.2 Règlement n° 1233

« Règlement modifiant le règlement no 0692, tel que modifié par les règlements nos 0708, 0735, 0754, 0776, 0823, 0882, 0920, 0974, 1067,

1119, 1139 et 1178, relatif à la tarification de certains biens, services ou activités et établissant les modalités de dépôt d'une demande de révision de l'évaluation

15.3 Règlement n° 1252

« Règlement autorisant des travaux d'agrandissement du stationnement incitatif du service de transport en commun, phase I, décrétant une dépense n'excédant pas 1 134 000 \$ et un emprunt à cette fin »

15.4 Règlement n° 1258

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but de réduire les dimensions des terrains pour les zones H-2584, H-2595, H-2597, H-2598, H-2700, H-2706, H-4958, H-4988, C-2587, C-2622, C-2624, C-2625, C-2627, C-2628, C-2630, C-4972, C-4987, A-2585, A-2586 et A-2593. Ces zones sont situées de part et d'autre du boulevard Saint-Luc, entre les chemins De Valrennes et Saint-André »

15.5 Règlement n° 1239

« Règlement modifiant le règlement n° 0945 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) et ses amendements dans le but de modifier les critères et objectifs du « Secteur de P.I.I.A. : Projets intégrés résidentiels », et d'assujettir la zone H-2727 apparaissant au plan de zonage à ce secteur; laquelle zone est située à l'ouest de la rue Jean-Talon, entre la rue des Artisans et le boulevard Saint-Luc

16. Règlements

16.1 Règlement n° 1236

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but :

- d'agrandir la zone C-3038, à même une partie de la zone C-3039, et d'agrandir la zone C-3039 à même une partie de la zone C-3038 afin de :
  - modifier l'affectation de la zone C-3039, présentement à dominance commerciale, par une affectation à dominance habitation ;
  - d'autoriser les usages de la classe multifamiliale de 4 logements minimum et de 50 logements maximum et de prohiber les autres classes d'usages du groupe habitation (H) ;
  - de prohiber les usages des classes 1, 2 et 3 du groupe commerce (C) ;
  - de modifier en conséquence les normes relatives à un bâtiment principal et à un terrain ;
  - d'assujettir cette zone H-3039 ainsi modifiée à un PIIA ;lesquelles zones sont situées de part et d'autre de la 2<sup>e</sup> Avenue, entre le boulevard d'Iberville et la rue Honoré-Mercier ;
- d'augmenter le nombre maximal d'étages et la hauteur maximale d'un bâtiment isolé abritant un usage de la classe trifamiliale dans la zone C-5514, délimitée au nord par la Route 104 et à l'est par le 3<sup>e</sup> Rang ;
- de créer une nouvelle zone du groupe industrie (I), où serait aussi autorisée la classe industrie légère, à même une partie de la zone I-2771, située à l'intersection du chemin du Grand-Bernier Nord et la rue Pierre-Caisse ;

- de créer une nouvelle zone du groupe habitation (H), où serait aussi autorisée la classe bifamiliale, à même une partie de la zone H-1567, délimitée au nord par la rue Vanier et à l'ouest par le boulevard du Séminaire Sud »

#### 16.2 Règlement n° 1237

« Règlement modifiant le règlement no 0945 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale et ses amendements dans le but :

- de créer un nouveau secteur de P.I.I.A., soit le « Secteur de P.I.I.A. : Habitations multifamiliales » et d'assujettir la zone H 3039 apparaissant au plan de zonage à ce secteur. Laquelle zone est située à l'intersection de la 2e Avenue et de la rue Samuel-de-Champlain ;
- d'assujettir la zone C-1059 apparaissant audit plan, délimitée au nord par la rue Laberge, à l'est par le boulevard du Séminaire Nord, au sud par l'autoroute 35 et à l'ouest par la rue Plante, au « Secteur de P.I.I.A. : Bordures autoroutières » »

#### 16.3 Règlement n° 1248

« Règlement autorisant l'exécution de travaux de réfection de la fondation et de pavage d'une section du rang des Cinquante-Quatre, phase V, décrétant une dépense n'excédant pas 345 000 \$ et un emprunt de 173 000 \$ à cette fin »

#### 16.4 Règlement n° 1250

« Règlement modifiant le règlement no 0693 concernant les nuisances, la salubrité et la sécurité, tel qu'amendé par les règlements n<sup>os</sup> 0736, 0863, 0976 et 1049 dans le but de contrôler l'herbe à poux »

#### 16.5 Règlement n° 1251

« Règlement modifiant le règlement no 0892 établissant un service de transport en commun de personnes sur le territoire de la Ville, tel qu'amendé par les règlements nos 1014 et 1072, afin d'ajouter une nouvelle ligne au circuit interurbain »

### 17. Dépôt de documents au Conseil municipal

17.1 Registre cumulatif des contrats accordés par le Comité exécutif et par les fonctionnaires à qui de tels pouvoirs ont été attribués pour la période de janvier à avril 2014.

17.2 Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du Comité exécutif tenue le 23 avril 2014

17.3 Dépôt d'un procès-verbal de correction – Règlement n° 1072

### 18. Correspondance

### 19. Période de questions

20. **Communications des membres du conseil au public**
21. **Levée de la séance**